

## Article

---

« La feuille de route d'un galonné français, Guadeloupe, États-Unis, Canada (1776-1784) »

Corinne Rocheleau-Rouleau

*Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 3, n° 1, 1949, p. 81-93.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/801528ar>

DOI: 10.7202/801528ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## LA FEUILLE DE ROUTE D'UN GALONNÉ FRANÇAIS, GUADELOUPE, ÉTATS-UNIS, CANADA

1776 - 1784

Ce Français s'appelait J.-Augustin Florat de Florimont. En 1776, il était officier dans les troupes françaises à la Guadeloupe. L'envie lui prit, comme à bien d'autres Français d'esprit aventureux, d'aller combattre pour l'indépendance américaine. Encore jeune et célibataire — ses randonnées et le testament qu'il fit par la suite en sont preuves — possédant aussi quelques fonds ou quelques rentes et capitainerie dans un régiment colonial, il se trouvait déjà sur un assez bon pied. Mais mordu par l'ambition et rêvant de conduire des troupes américaines à la victoire, le capitaine de Florimont demanda et obtint de son supérieur, le général Darbault, la permission d'aller offrir ses services à la nouvelle république. Il ne parlait pas un mot d'anglais; il ne se laissa pas arrêter pour si peu.

Partant donc de la Guadeloupe au printemps de 1776, il débarquait quelques semaines après à Newburyport, Mass. Porteur d'une lettre de recommandation très favorable du général Darbault au général Washington, M. de Florimont se rendit aux quartiers généraux de l'armée américaine à New York, où se trouvait alors Washington, lequel, ayant pris connaissance des lettres de créance du jeune officier français le recommanda au Congrès Continental. Le Congrès, en date du 29 juillet 1776, lui accorda une commission de capitaine dans l'armée américaine. L'ordre à cet effet porte la signature de John Hancock, président dudit Congrès.<sup>1</sup>

Le général Washington donna alors au capitaine de Florimont une lettre pour le général Schuyler, qui commandait l'Armée du Nord,

---

1. Le *Journal of the Continental Congress* n'en dit mot à cette date, mais la commission elle-même est conservée dans la division des manuscrits de la Bibliothèque du Congrès.

où se trouvaient groupés des officiers et des troupes de langue française, dont beaucoup venant du Canada. M. de Florimont devait avoir fait partie d'un corps de génie dans l'armée française, car Schuyler, "après l'avoir confirmé dans son grade de capitaine", le nomma assistant des ingénieurs militaires affectés au service des fortifications en bordure des États-Unis et du Canada. Envoyé au fort Ticonderoga (Carillon), M. de Florimont fut adjoint aux colonels Pelissier<sup>2</sup> et Baldwin pour assurer le maintien des différentes fortifications de la région. L'année suivante, c'est-à-dire en juillet 1777, au cours d'un engagement avec les troupes anglaises sous le général Burgoyne, les troupes américaines, très inférieures en nombre, furent défaites et durent se retirer, abandonnant à l'ennemi bagages et provisions. Le capitaine de Florimont devait se plaindre plus tard d'y avoir perdu non seulement ses bagages, mais aussi "un esclave d'une grande valeur", lequel sans doute lui avait servi d'ordonnance ou de valet. Quelques mois après, à l'automne de cette même année, les Anglais battaient en retraite à leur tour, abandonnant aux Américains Ticonderoga et les forts de la frontière du Nord. Mais il ne semble pas que M. de Florimont ait jamais retrouvé ses bagages et son esclave.

Vers ce même temps, Schuyler confia au capitaine de Florimont le commandement du corps des volontaires du Canada, presque tous d'origine canadienne-française, comme on sait. Les documents disent que M. de Florimont resta avec eux "jusqu'à la dissolution de ce corps d'armée", c'est-à-dire pendant un an ou deux, jusqu'à ce que ces volontaires eussent été incorporés dans les troupes régulières de l'Armée continentale ou appelés à d'autres fonctions.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis l'arrivée en Amérique du capitaine de Florimont et il ne parlait pas encore l'anglais. Il demanda au général Schuyler la permission de se rendre à Boston, ayant l'espoir d'y obtenir le commandement d'une compagnie dans le régiment levé par le colonel Faneuil et composé en partie d'émigrés français ou de descendants des Huguenots venus de France en Amérique. Mais la mort inattendue du colonel Faneuil mit fin à ce projet.

Déçu et le gousset presque vide, car il n'avait pratiquement rien reçu en argent depuis son départ de la Guadeloupe, M. de Florimont se trouva plus ou moins à la dérive à Boston, et cela pendant une des

---

2. Ce nom apparaît aussi comme *Pélisier* et *Pillier* dans le *Journal* du Congrès.

années les plus critiques de la guerre. Il avait jusque-là payé de sa poche ses déplacements et une bonne partie de ses dépenses personnelles lorsqu'il n'était pas avec les troupes, ce qui semble s'être produit assez souvent. Il sollicita sa solde d'officier, chose qu'il aurait dû faire alors qu'il se trouvait encore dans le nord. Bien qu'affecté à différentes tâches, il n'avait rien obtenu de permanent; cependant il n'avait pas été détaché de l'Armée du Nord. Il reçut avis de se rendre à Albany pour être payé. N'ayant pas de quoi rebrousser chemin, M. de Florimont se trouva dans une impasse. Il vendit son cheval de selle pour faire face à ses besoins les plus pressants puis fit appel à un de ses anciens supérieurs militaires, le général Horatio Gates, qui commandait alors les forces américaines à Boston. Le général Gates lui confia "l'examen et la surintendance des fortifications de Boston et des alentours", assurant le capitaine de Florimont qu'il finirait certainement par recevoir du Congrès les sommes qui lui étaient dues. Mais les guerres bouleversent toutes choses et mènent à tous les atermoiements: le général Gates fut appelé d'urgence ailleurs et dut quitter Boston avant que l'ingénieur français fût payé.

C'étaient pour les Américains des temps désastreux. Les troupes anglaises presque partout victorieuses, les communications se faisaient difficiles. Découragé, M. de Florimont résolut de se trouver une place à la campagne. La vie lui serait moins dispendieuse qu'à la ville; et casé, en outre, dans une famille ne parlant que l'anglais, il pourrait — enfin ! — vraiment apprendre cette langue, que, pourtant, il devait avoir suffisamment entendue autour de lui, même s'il avait surtout frayé avec des troupes et des officiers parlant plus ou moins le français. Sur ce, l'occasion se présenta de faire gratuitement le voyage de Boston à Philadelphie. Il eût sans doute été mieux pour lui d'aller à Albany, mais il est difficile de dire ce qu'il pouvait se permettre, dans les circonstances. Il se rendit donc à Philadelphie, où siégeait alors le gouvernement américain. Le 30 octobre 1780, M. Florat de Florimont, "capitaine et assistant-ingénieur au Département du Nord", présenta au Congrès Continental une pétition où il exposait brièvement ses états de services, et les arrérages qui lui étaient dus sur sa solde d'officier. Il ne cachait pas qu'ayant dû payer, à même sa bourse personnelle, la majeure partie de ses dépenses depuis plus de trois ans, il se voyait à peu près ruiné. Il demanda qu'on voulût bien lui payer sa solde, du moins en partie, afin qu'il put retourner aux Indes Occidentales, ne

voulant pas s'endetter au delà de ses moyens. La réponse à cette requête se trouve dans les *Journals of the Continental Congress*, en date du 28 décembre 1780. Je traduis :

*“Le Congrès prend en considération le rapport du Conseil de la guerre sur la représentation faite par M. Florat Florimont, demandant qu'une somme d'argent lui soit remise, afin de lui permettre de retourner aux Indes Occidentales, comme suit:*

*War Office, 20 dec., 1780.*

*Nous avons conversé avec le capitaine de Florimont au sujet de la demande qu'il a faite au Congrès d'être, soit employé de nouveau par l'Armée, soit payé d'une somme d'argent qui lui permette de se rendre aux Indes Occidentales, et d'après les papiers qu'il nous a montrés, il semble que ses services n'ont pas été continuels ni très éminents. Différents officiers l'ont employé de temps en temps pour des commandements de circonstances, mais le plus souvent il était à la campagne, retiré de l'Armée, comme il dit, pour se perfectionner dans la langue anglaise. Il allègue n'avoir reçu que six mois de solde comme capitaine et un mois comme lieutenant, mais il n'a jamais reçu de commission du Congrès.<sup>3</sup> Il dit avoir pourvu lui-même à ses dépenses et rien n'indique le contraire. Il se trouve maintenant appauvri et, naturellement, très inquiet.*

*Si donc, tenant compte de son état présent, le Congrès juge bon de lui accorder une allocation, on devra passer la Résolution suivante*

*Que la somme de .....dollars soit payée à Mons. Florat de Florimont pour lui permettre de retourner aux Indes Occidentales, le Congrès ne pouvant l'employer dans l'Armée des États-Unis en vertu des présents règlements.”*

Le vote écarta la pétition.

Certes, la demande de M. de Florimont semble avoir été raisonnable. Pourquoi échoua-t-elle ? Non point seulement, peut-on croire, parce que le Trésor de la nouvelle République se trouvait presque à sec, assiégé qu'il l'avait été depuis si longtemps et plus que jamais alors par toutes sortes de réclamations ; mais encore parce que le capitaine de Florimont avait mal présenté sa cause. Il est dit, en effet, qu'il n'avait pas de commission du Congrès, alors qu'il en avait usé et

---

3. Il en avait une, qui existe encore.

qu'elle existe encore; l'eût-il même oubliée chez lui ou ailleurs, qu'on pouvait vérifier la chose en prenant information. Le plus probable pourrait bien être que les conversations auxquelles nous avons fait allusion, avaient eu lieu entre gens ne se comprenant bien, ni en français ni en anglais. Les papiers officiels que j'ai vus n'ajoutent rien là-dessus et ne disent pas si, en désespoir de cause, M. de Florimont, après cet échec de 1780, retourna à la campagne pour se mettre à étudier sérieusement cette langue qui lui avait battu les oreilles sans grand profit pendant plus de quatre ans.

Le document qui fait suite est de l'année suivante, alors que l'officier français, malade, se croyant à la dernière extrémité, dicta son testament, le 23 novembre 1781, à Philadelphie, où il se trouvait hébergé chez un ami. Ce document, rédigé en français, se lit comme suit: <sup>4</sup>

*Art. Je Augustin Florat Esquire étant dans mon Lit  
I dangereusement malade voulant mètre ordre à mes af-  
faires en cas de Mort, en conséquence de mon Gré et de  
plein Jugement Je fais choix de la personne de Monsieur  
François Cazeau pour gérer mes affaires de mon vivant et après  
ma Mort si Dieu dispose de moi. — Savoir de recevoir des États  
Unis de l'Amérique le montant de ce qui m'est due pour mes  
Services relativement à ma Commission et Certificats du Général  
Lincoln Ministre de la Guerre. après cet argent Reçu veut et  
entend que Monsieur François Cazeau paye premièrement pour  
me faire Innumérer dans le Cimetière de L'Église Catholique et  
Romaine.*

*Art. Qu'il soit payé à M. André Pepin le montant de  
2 son Compte pour pension et cause de Maladie.*

*Art. Qu'il soit payé au Docteur Paris le montant de son  
3 Compte ainsy qu'a toute autres personnes revêtu de  
titre pour aucunes Demandes contre moy et ma Suc-*

*cession tels sont mes sentiments et dernières volontés.*

*Philadelphia, ce 23 novembre, 1781.*

(signé) { J.A. de Florat  
J.J. Lee Temoin

*Robert Molyneux Priest } (signé)  
Temoin — Thevenet*

Nombreux furent les Français qui vinrent servir la nouvelle République, avec ou sans commission du Congrès. Ce qui nous inté-

4. Ce document se trouve dans les *Papers of the Continental Congress*, Division des Manuscrits, Bibliothèque du Congrès, Washington, D.C.

resse surtout dans la carrière de M. de Florimont c'est que l'on trouve sa vie et son nom mêlés à ceux des volontaires canadiens-français, au régiment de Hazen, et à des personnages qui figurent souvent dans les documents se rapportant à l'Armée du Nord : celle qui eut le plus à faire avec le Canada durant la Révolution américaine.

Deux de ces personnages sont nommés dans le testament de M. Florat de Florimont : André Pepin et François Cazeau.

Cet André Pepin<sup>5</sup> chez qui M. de Florimont habitait alors, du moins temporairement, était lui-même un ancien volontaire canadien-français ; il avait détenu une commission de lieutenant dans le régiment Hazen. Il possédait évidemment de l'instruction et aussi de l'influence, car on le trouve à maintes reprises en compagnie d'autres réfugiés de langue française, alors nombreux à Philadelphie et aux alentours. En 1781, Pepin y avait femme et enfants et sa maison servait de rendez-vous à bien d'autres réfugiés ou anciens camarades d'armes.

Un nouvel arrivé était François Cazeau, qui apparaît ici comme l'exécuteur testamentaire de M. de Florimont. Cinq ans plus tôt — en 1775 — Cazeau, natif de France mais établi depuis longtemps au Canada où il s'était marié, figurait parmi les hommes d'affaires les plus importants de Montréal. Resté fidèle de cœur à la France après la conquête du Canada, il avait épousé la cause de l'indépendance américaine et aidé les Américains même avant que Montgomery eût pris Montréal. Mais une fois les troupes américaines parties du Canada, les Anglais avaient envoyé Cazeau à la prison de Québec où, avec son fils aîné, il fut incarcéré comme prisonnier politique et dépossédé de tous ses biens. Les deux Cazeau restèrent en prison jusqu'au printemps ou l'été de 1781, alors que le père et le fils s'évadèrent, se sauvant à travers bois et campagnes jusqu'à Albany, et, de là, à New-York, puis à Philadelphie. Là, Cazeau, lui aussi, devait plaider sa cause devant le Congrès et demander un remboursement de ses pertes. J'ai raconté ailleurs<sup>6</sup> l'histoire de ce François Cazeau, dont les archives canadiennes parlent peu, mais qui fut le héros d'une véritable odyssée. Son aventure eut des répercussions pendant tout un

5. Dans les documents américains il est le plus souvent nommé *Andrew Pepin*.

6. Conférence à la Société Historique de Montréal, le 30 avril 1947. Cette conférence a été publiée dans le *Bulletin de la Société Historique Franco-américaine de Boston*, numéro de 1946-47.

siècle en France aussi bien qu'au Canada et surtout aux États-Unis. Donc, en cette fin de novembre 1781, Cazeau ne devait être arrivé que depuis peu à Philadelphie, car sa première pétition n'apparaît au Congrès que le 9 janvier suivant. Il est certain que chez André Pepin et avec M. de Florimont il se trouvait en pays de connaissances, en raison de ses nombreux rapports avec les officiers de l'Armée du Nord.

Pour ce qui est des trois autres personnes nommées dans le testament de M. de Florimont, ceux de J.J. Lee et de M. Molyneux, le prêtre, je ne les ai rencontrées nulle part dans les nombreux documents que j'ai consultés. Quant au témoin qui signe simplement "Thevenet", j'ai d'abord cru qu'il s'agissait du sulpicien, M. Thavenet, lequel vivait à Montréal quelques années plus tard. Mais sa date de naissance qui est de 1763 empêche, selon toute vraisemblance, qu'en raison de sa jeunesse, il ait pu se trouver à Philadelphie en 1781.

M. de Florimont, cependant, ne mourut pas cette année-là: il allait vivre encore quelques années. Un mois après la rédaction de son testament, une Résolution du Congrès — 31 décembre 1781 — en vue de corriger l'encombrement des cadres de l'armée, (les Anglais avaient rendu les armes à Yorktown), mit à la retraite effective, le 1er janvier 1782, un certain nombre d'officiers qui n'appartenaient à la troupe régulière dans aucun des treize États, ni d'aucun corps particulier, c'est-à-dire surtout les officiers venus de l'étranger. Le capitaine de Florimont se trouvait de ce nombre. Ses réclamations de solde furent agréées; il avait également droit à un supplément en recouvrement de la dépréciation, alors courante, du papier-monnaie américain. Les règlements — passés le 3 octobre 1780 — pour la retraite des officiers du régiment Hazen, contenaient aussi la clause suivante que nous traduisons de l'anglais:

*"Étant donné que ces nouveaux règlements peuvent sérieusement incommoder des officiers méritants, il convient qu'on les prenne en considération. Il est donc encore Résolu, qu'à partir du temps où ils auront été réformés, ils aient droit à sept années de demie-solde en espèces ou en autre monnaie courante équivalente, et aussi à des octrois de terres à la fin de la guerre, selon le décret du 16 septembre, 1776."*

De ces différents décrets — ceux de 1776, 1780, 1781 — il appert que l'officier français, à sa retraite, avait droit: 1° — à sa pleine solde de capitaine jusqu'à date (premier janvier, 1782) avec un supplément



en indemnité pour la dépréciation du papier-monnaie; 2° — à sept ans de la demi-solde d'un capitaine; 3° — à un octroi de terres à la fin de la guerre.

Plus de cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait mis le pied sur le continent américain. Parti de la Guadeloupe avec pleine permission de son commandant, le général Darbault, il aurait pu retourner aux Antilles, ou en France, comme il en avait déjà exprimé le désir. Une fois rentré dans son milieu, parmi ses concitoyens et parlant sa langue maternelle, il aurait pu reprendre son rang ou trouver un autre poste convenable, et là, attendre de recueillir, avec le temps, ce qui lui restait dû pour ses services en Amérique. A la distance où nous sommes de ces événements, il est difficile de dire pourquoi l'officier réformé agit autrement. Il ne retourna pas parmi les siens; il choisit de ne plus quitter les États-Unis.

Le 18 mai, 1782, il adressa au Congrès la requête suivante:

*"Pétition du capitaine Florat de Florimont, lequel affirme: Qu'il a servi avec honneur, a été mis à la retraite par la Résolution du Congrès du 31 décembre, 1781; qu'à cette date il a réglé son compte et reçu des certificats pour sa solde et pour couvrir la dépréciation. Qu'ayant appris le décret du Congrès allouant une demi-solde ou une commutation aux officiers ainsi démis il est resté au pays, espérant voir son affaire réglée de cette manière. Qu'ayant récemment fait application au Payeur-général (des Armées) des États-Unis, il reçut réponse que le règlement pour demi-solde ou commutation ne s'appliquait pas à lui parce qu'il ne faisait pas partie de la troupe régulière d'aucun des (treize) États. Votre Pétitionnaire allègue respectueusement que plusieurs officiers licenciés par des règlements antérieurs ont reçu leur demi-solde, et il espère qu'il n'est pas dans les intentions du Congrès que lui, étant resté plus longtemps en service, reçoive moins de bénéfices que s'il se fût retiré plus tôt. Votre Pétitionnaire prie donc les Honorables Membres du Congrès d'ordonner au Payeur-général des États-Unis de lui livrer des certificats pour la commutation de la demi-solde d'un Capitaine.*

*Florat de Florimont.*

*Philadelphie, 18 mai, 1782."*<sup>7</sup>

Ainsi il admet qu'on a réglé son affaire, c'est-à-dire qu'on lui a payé les arrérages de sa pleine solde de capitaine; et qu'il a consenti

7. *Papers of the Continental Congress*, 41, III: 264-267.

à l'arrangement soit pour la demi-solde à vie, soit pour sept ans de demi-solde plus un octroi de terres à venir plus tard. Mais voici qu'on lui parle d'un autre arrangement possible, qui lui permettrait de toucher une somme moindre, mais en argent sonnante; et Florimont opine plutôt pour cette solution. A quoi le secrétaire de la Guerre, Mr B. Lincoln, lui répond en date du 25 juin 1782: *Que la Résolution passée par le Congrès du 31 décembre précédent s'applique au cas de M. de Florimont, dont les affaires seront réglées sans que le Congrès ait à prendre une Résolution spéciale.*

Le capitaine en retraite n'en adresse pas moins une autre pétition au Congrès quelques semaines plus tard — 6 juin 1782 — . Il y explique au long son histoire, rend compte de ses services, expose la gêne où il se trouve et demande, fort respectueusement d'ailleurs, qu'on le gratifie d'une compensation juste et raisonnable.<sup>8</sup>

L'affaire, comme celles de bien d'autres, traîna en longueur. M. de Florimont se sentait las. Ses années d'exil volontaire, ses campagnes, la maladie, l'attente prolongée l'avaient accablé. Les arrérages de sa solde qu'il avait dû toucher, il les avait, sans doute, consommés pour acquitter ses dettes. Il ne lui plaisait pas de se retirer avec la seule demi-solde à vie qui lui serait payée en papier-monnaie à cours variable. Quant à un octroi de terres sur ce continent encore aux neuf dixièmes en plaines et forêts incultes, allons donc ! Qu'en aurait fait ce petit gentilhomme arrivé en Amérique la bourse bien garnie et accompagné d'un esclave pour le servir?... Ce qu'il voulait maintenant, c'était la demi-solde pour sept années, et un paiement en espèces sonnantes encaissé au plus tôt. Il est possible qu'en tout cela il se soit laissé influencer par beaucoup de ses frères d'armes, peut-être aussi par François Cazeau, lequel, en d'autres occurrences, devait agir de façon semblable. Dans les circonstances et par suite de la dépréciation du papier-monnaie, il ne fait pas de doute que tous ces gens se soient trouvés plus ou moins dans la gêne; ils ne s'arrêtaient pas à considérer la situation de la toute jeune République; elle comptait alors moins de six millions d'habitants; elle avait été saignée à blanc par une longue guerre; le Congrès avait à considérer un nombre effarant de pétitions et réclamations de toutes sortes; la nation se trouvait en présence d'une montagne de comptes à payer; acquitter toutes ces dettes à la fois en

---

8. *Papers of the Continental Congress*, 41, 3: 264-267.

espèces sonnantes n'était pas de l'ordre des choses impossibles. L'histoire est là pour l'attester: toutes ces dettes furent payées avec le temps; mais à l'époque où nous sommes, officiers et soldats, surtout ceux venus de l'étranger, réclamaient un règlement immédiat, entier, et le tout en beaux écus d'or ou d'argent.

Les réclamations continuèrent donc d'affluer au Congrès. Et les réponses suivirent selon l'ordre de ces pétitions elles-mêmes dirigées vers différents comités. Ainsi, en 1783, M. de Florimont, qu'on présume appuyé par quelque personnage français influent, recevait la lettre suivante Mr de Remsen, sous-secrétaire aux Affaires étrangères, lequel avait d'abord consulté le Secrétaire de la Guerre:

*“Le général L'encoln me prie d'informer le capitaine Florat de Florimont qu'il a droit à la demie-solde selon les stipulations de 1781, alors qu'il se retira du service actif, et que le Général a l'intention de faire un rapport au Congrès touchant le cas du capitaine de Florimont et d'autres dont la situation est connue des membres du Congrès. Le Payeur-général, Mr Pierce, règlera la chose avec M. de Florimont lorsqu'il ira à Philadelphia.*

*Henry Remsen, Jr.*

*Princeton, 14 oct. 1783.”<sup>9</sup>*

Neuf mois plus tard, probablement pour appuyer une nouvelle demande au Congrès, l'ancien commandant du capitaine de Florimont aux Armées du Nord écrit ce qui suit:

*“Je certifie que le capitaine J.A. de Florat commandait un détachement de Volontaires Canadiens sous mes ordres dans l'Armée du Nord et qu'il se comporta en toutes circonstances comme un officier courageux et compétent.*

*Horatio Gates”<sup>10</sup>*

*Philadelphia, 14 juillet, 1784.*

*Maj. Gen.*

Malgré toutes ces paperasses et ces allées et venues, car la ville-capitale de Washington n'existait pas encore, les membres du Congrès siégeaient tantôt à Philadelphie, tantôt à New-York, ou Trenton ou Princeton ou Annapolis. A sa mort l'affaire du capitaine de Florimont n'était pas entièrement réglée. Il mourut vraisemblablement vers la

9. *Papers of the Continental Congress*, 41, 2: 289.

10. *Papers of the Continental Congress*, 4, 2: 291.

fin de cette même année ou au début de l'année suivante. Voici, en effet, un document de ma collection daté de février 1785, qui est un mémoire adressé au Congrès par son exécuter testamentaire, François Cazeau: (je traduis):

*“A Son Excellence le Président et les Honorables Membres du Congrès des États-Unis, en Assemblée:*

*Le Mémorial de François Cazeau, Représentant et Exécuter testamentaire du capitaine Florat de Florimong ci-devant de l'Armée continentale, humblement rapporte:*

*Que le dit Florat de Florimong vint en ce pays au début du dernier conflit avec la Grande Bretagne, y servit et reçut une Commission de Capitaine le 29 juillet 1776. Qu'à partir de ce temps et jusqu'à l'Arrangement de 1781, il fut employé par différents Départements, particulièrement celui du Nord, où sa conduite, ainsi que le dit le certificat sous pli signé par le général Gates, fut celle d'un officier brave, habile et appliqué. Et que par suite de l'Arrangement susdit, il fut considéré comme licencié par l'ancien Secrétaire de la Guerre lequel cependant l'assura qu'il avait droit, par édit du Congrès à une demie-solde à vie.*

*Que, à la dissolution de l'Armée, le susdit Florimong, suivant l'exemple d'autres officiers ses frères d'armes, signifia à l'ancien Secrétaire de la Guerre qu'il optait pour la Commutation, plutôt que la demie-solde à vie; on lui donna à entendre que son nom serait porté sur la liste des Officiers qui ne faisant point partie de la troupe régulière d'aucun État, avaient déclaré qu'ils désiraient la Commutation, quand le Secrétaire de la Guerre avait fait là-dessus son rapport au Congrès; que, après la démission dudit Secrétaire de la Guerre, le dit Florimong apprenant qu'il n'avait pas été nommé dans le rapport au Congrès, pria Mr Carlston de lui donner un mandat pour Mr Pierce, Payeur-général, mais que ce dernier refusa de lui régler son Affaire ou de lui donner les Certificats nécessaires pour la Commutation sans un ordre du Congrès à cet effet.*

*Que le dit Florimong ne jugea pas qu'un ordre de votre Respectable Assemblée fut nécessaire, vu que le lieutenant Jollibois<sup>11</sup> qui se trouvait dans la même situation avait reçu ses certificats de Commutation sans un tel ordre; cependant comme il (Florimont) se trouvait au pays sans amis fortunés et qu'il comptait sur ces Certificats pour ses dépenses à venir, il se préparait à se rendre à Annapolis pour présenter sa cause au Congrès et réclamer secours lorsqu'il apprit l'ajournement du Congrès. Après quoi il attendit impatiemment qu'on s'assemblât à Trenton, mais*

---

11. Le lieutenant John Jollibois, du Régiment Hazen.

*avant que cet évènement eût lieu il (Florimont) mourut dans la gêne à Philadelphia.*

*Que votre Mémorialiste ayant été nommé par Florimong son Exécuteur testamentaire, il se voit dans l'impossibilité d'acquitter les dettes faites par le dit Florimong durant sa maladie.*

*Il se fie donc à la Justice du Congrès et compte sur la réception des Certificats de Commutation dudit Florimong pour la fin spécifiée.*

*François Cazeau.*

*New York, ce 13 février, 1785.*"<sup>12</sup>

La vie militaire est rarement gaie. Elle le fut assez peu pour les officiers et soldats de la Révolution américaine. Pour s'en rendre compte il n'est que de consulter, à Washington, les *Papers of the Continental Congress*. Là se sont entassés d'innombrables lettres et pétitions, dont un grand nombre portent la signature d'officiers, commandants de compagnies dans les régiments du colonel Armand, de Hazen, Antil, Duportail, etc. Tous protestent en leur nom et au nom de leurs hommes contre les privations et les difficultés que leur cause la dépréciation du papier-monnaie de l'époque. Des existences surtout s'en trouvent compliquées : celles des militaires venus de l'étranger, qui ne peuvent réclamer les subsides supplémentaires auxquels les Américains-nés ont droit dans leurs États respectifs. Le Congrès finit par agir et passa plusieurs lois ou règlements pour remédier à ces embarras.

Quant à la carrière et à la vie du capitaine Florat de Florimont en Amérique, la voici, telle qu'à l'aide de quelques documents, nous avons pu la retracer. L'on y discernera quelque peu, croyons-nous, son caractère, qui fut celui d'un gentilhomme, chrétien de principes, probe, consciencieux, mais de sens peu pratique. Venu en pays étranger, en quête d'exploits militaires sans avoir appris la langue de ce pays, il ne parvint pas à la bien apprendre, en huit années qu'il l'entendit parler constamment autour de lui. Il nous paraît enclin à suivre les dires et avis de ses amis français plutôt que les instructions précises qui lui vinrent des hauts fonctionnaires américains. Au demeurant, homme d'une parfaite honnêteté et raisonnable dans ses réclamations. Mérite appréciable dans un milieu et à une époque où bien d'autres de ses frères d'armes et quelques fournisseurs français élevèrent des exigences telles, que seul le vif sentiment de reconnaissance des Amé-

12. Bibliothèque du Congrès, Division des Manuscrits, *Memorials*, 41, 2: 31.

ricains envers la France et son gouvernement, empêcha, maintes fois, les membres du Congrès de les écarter avec roideur. En somme, un personnage intéressant que ce capitaine J.-Augustin Florat de Florimont. L'historien du Canada le rencontrera sur sa route. Il ne pourra lui refuser à tout le moins une fiche.

Corinne ROCHELEAU-ROULEAU

SOURCES:

*The Journals of the Continental Congress, 1774 à 1784.*

Les *Papers of the Continental Congress* et autres documents de l'époque, pour la plupart, encore inédits, dans la Division des Manuscrits, Bibliothèque du Congrès, Washington, D.C.